

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **30 janvier 2017**

Délibération n° 2017-1711

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Budget primitif 2017 - Révision des autorisations de programme et d'engagement

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Brumm

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 10 janvier 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 1er février 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Rousseau (pouvoir à Mme Vullien), Aggoun, Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Havard (pouvoir à M. Hamelin).

Absents non excusés : M. Boudot.

**Conseil du 30 janvier 2017****Délibération n° 2017-1711**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Budget primitif 2017 - Révision des autorisations de programme et d'engagement**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 4 janvier 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon pilote ses projets d'investissement dans le cadre d'une programmation pluriannuelle des investissements (PPI) couvrant la période 2015-2020, adoptée par délibération n° 2015-0475 du Conseil de la Métropole du 6 juillet 2015. Cette PPI fait l'objet d'une gestion en autorisations de programme et crédits de paiement.

La Métropole gère, par ailleurs, une partie de ses crédits de fonctionnement au moyen d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement, notamment pour le versement de certaines subventions ou la gestion des opérations d'urbanisme en régie directe.

Le montant des autorisations de programme/autorisations d'engagement peut-être révisé à chaque étape budgétaire.

**I - Les autorisations de programme nouvelles ouvertes en 2017**

La révision des autorisations de programme vise à permettre le lancement des projets qui remplissent les conditions réglementaires et opérationnelles pour entrer en phase de réalisation.

Pour garantir sa capacité financière, la collectivité maintient un équilibre entre les crédits de paiement à consommer dans l'année compte tenu des opérations en cours (521,7 M€) et le montant des autorisations de programme nouvelles ouvertes dans le même exercice (580,7 M€) tous budgets confondus.

Elle veille également au respect d'une juste répartition entre les financements alloués aux opérations récurrentes qui permettent de valoriser ou entretenir le patrimoine métropolitain et ceux concourant à la réalisation des projets nécessaires au développement de la Métropole lyonnaise.

Les crédits de paiement 2017 des autorisations de programme à ouvrir se répartissent de la manière suivante :

- 350,2 M€ pour les projets dont 320,3 M€ pour le budget principal,
- 171,5 M€ pour les opérations récurrentes dont 147,6 M€ pour le budget principal.

Les autorisations de programme nouvelles à ouvrir en 2017 se répartissent ainsi de la façon suivante :

- 410,3 M€ pour les projets dont 371,6 M€ pour le budget principal,
- 170,4 M€ pour les opérations récurrentes dont 147,6 M€ pour le budget principal.

1 175 projets avaient été identifiés dans la PPI, 954 projets sont actuellement en cours.

Ces autorisations de programme nouvelles sont ventilées comme suit entre les différents budgets :

Autorisations de programme nouvelles	Budget primitif 2017 (en €)	
	Dépenses	Recettes
Budget principal	519 187 513	93 596 711
Budget annexe de l'assainissement	45 798 269	230 000
Budget annexe des eaux	15 734 000	
Budget annexe du restaurant administratif	30 000	
<b>Total</b>	<b>580 749 782</b>	<b>93 826 711</b>

Ces autorisations de programme nouvelles sont ventilées comme suit entre les différentes politiques publiques :

Politiques publiques (tous budgets)	Autorisations de programme nouvelles-Budget primitif 2017 (en €)	
	Dépenses	Recettes
<b>Economie, éducation, culture, sport</b>	<b>139 122 770</b>	<b>36 410 551</b>
développement économique et compétitivité de la Métropole	71 046 513	32 279 300
rayonnement et attractivité de la Métropole	15 228 750	4 037 501
ville intelligente et politique numérique	2 185 000	
insertion et emploi	300 000	
enseignement supérieur et recherche	11 900 000	
éducation	33 759 375	
culture	3 711 000	
sport	992 132	93 750
<b>Solidarités et habitat</b>	<b>70 497 084</b>	<b>16 705 000</b>
politique de l'enfance et de la famille	350 000	
protection maternelle et infantile et prévention santé	140 000	
politique du vieillissement	842 084	
habitat et logement	69 165 000	16 705 000
<b>Aménagement du territoire</b>	<b>107 345 103</b>	<b>24 589 928</b>
cohésion territoriale (dont politique de la ville)	34 517 986	15 000 000
développement urbain	56 772 579	9 489 928
espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public	16 054 538	100 000
<b>Mobilité</b>	<b>142 976 197</b>	<b>10 793 231</b>

Politiques publiques (tous budgets)	Autorisations de programme nouvelles-Budget primitif 2017 (en €)	
	Dépenses	Recettes
mobilité des biens et des personnes	142 976 197	10 793 231
<b>Environnement</b>	<b>98 450 436</b>	<b>5 328 001</b>
cycle de l'eau	67 220 436	230 000
cycle des déchets	8 380 000	
qualité de vie - santé et environnement - risques	20 990 000	5 098 001
espaces naturels, agricoles et fluviaux	1 620 000	
transition énergétique	240 000	
<b>Ressources</b>	<b>22 358 192</b>	<b>0</b>
fonctionnement de l'institution	22 358 192	
<b>Total</b>	<b>580 749 782</b>	<b>93 826 711</b>

## II - Économie, éducation, culture et sport

En matière de développement économique, la relocalisation du Centre international de recherche contre le cancer (CIRC) représenterait une autorisation de programme complémentaire de 44,1 M€. Acteur stratégique pour la France, le CIRC apporte une forte contribution au rayonnement international et à la visibilité du territoire métropolitain. Sa relocalisation nécessitera la construction d'un bâtiment neuf de plus de 11 000 mètres carrés de surface et contribuera ainsi au développement du Biodistrict à Gerland. Les participations de l'État et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes contribueraient à hauteur de 29,5 M€ à la réalisation de ce projet.

Des travaux pourraient être engagés pour conforter les pôles entrepreneuriaux à hauteur de 12,5 M€ répartis sur les sites du Val de Saône à Neuville sur Saône, les secteurs des Lônes et côteaux du Rhône à Givors et du Nord-ouest à Lyon la Duchère.

Plus de 15 M€ en dépenses et 4 M€ en recettes seraient consacrés au rayonnement et à l'attractivité de la Métropole avec principalement la création de la Cité internationale de la gastronomie dans le cadre de la reconversion du site de l'Hôtel-Dieu, projet conduit en partenariat avec des entreprises privées et dont la Métropole de Lyon assure la maîtrise d'ouvrage.

En matière de ville intelligente et politique numérique, les opérations récurrentes 2017 représenteraient 1,09 M€ en dépenses. Le projet de développement d'outils numériques pourrait bénéficier d'une autorisation de programme nouvelle de 1,1 M€.

Dans le domaine de l'insertion et de l'emploi, la plateforme informatique sociale pourrait bénéficier d'une autorisation de programme nouvelle de 0,3 M€.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur et la recherche, les opérations d'aménagement en accompagnement des grands projets universitaires (SDU) représenteraient 5 M€. Ils concerneraient les campus de Vaulx en Velin (étude de liens avec le centre-ville), Charles Mérieux (réhabilitation de la Maison des étudiants, amélioration de l'accessibilité de l'École normale supérieure), Lyon Tech la Doua (aménagement cyclable boulevard Einstein à Villeurbanne), Porte des Alpes (requalification du parvis et du boulevard de l'Europe à Bron), Lyon santé est (amélioration des abords et du plan de circulation modes doux). De plus, le contrat de plan État-Région (CPER) pourrait se concrétiser par la construction de logements sociaux étudiants (3 M€) et la participation à des projets innovants pour 3 M€ (Envirhonalp, GD3E, etc.).

Pour l'éducation, 13,5 M€ seraient consacrés aux opérations récurrentes de gros entretien et renouvellement de matériel. De nouvelles autorisations de programme seraient notamment affectées à la création d'un nouveau collège à Cusset (Villeurbanne).

En matière culturelle, les opérations récurrentes 2017 représenteraient 0,86 M€. Elles recouvrent les travaux liés à des opérations aussi diverses que la restauration/acquisition de collections archéologiques, l'acquisition d'instruments de musique ou encore de matériels techniques et scéniques, les travaux de numérisation et d'archivage. L'extension du Centre de conservation et d'études des collections du Musée des Confluences est prévue pour 2,25 M€ et la mise en place d'un schéma de lecture publique pour 0,5 M€.

Enfin, en matière de politique sportive, la réhabilitation du gymnase de la Duchère pourrait bénéficier d'une autorisation de programme nouvelle de 0,9 M€.

### **III - Solidarités et habitat**

En ce qui concerne les opérations récurrentes, 1,3 M€ serait consacré à des travaux de maintenance à l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF), à des travaux de mise en sécurité dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), à l'achat de matériels pour la protection maternelle et infantile. Ces politiques publiques relèvent majoritairement de la section de fonctionnement.

En matière d'habitat et de logement, les réserves foncières consacrées au logement social, intégrées aux opérations récurrentes 2017 représenteraient 14,1 M€. Pour le logement social, les aides à la pierre 2017 représenteraient 34,2 M€ en dépenses (13,2 M€ en recettes) et pour le logement privé, 2,3 M€. Par ailleurs, 3,1 M€ seraient affectés au financement de l'opération Moncey-Voltaire-Guillotière à Lyon 3° et 5 M€ financeraient des travaux d'éco-rénovation.

### **IV - Aménagement du territoire**

Les acquisitions foncières pour compte de tiers, intégrées aux opérations récurrentes 2017, représenteraient 15 M€ de dépenses (15 M€ également en recettes). Cette autorisation de programme est utilisée dans le cadre des préemptions et des opportunités amiables. La Métropole est amenée, en fonction des déclarations d'intention d'aliéner qu'elle reçoit, à exercer son droit de préemption urbain pour le compte de bailleurs sociaux, d'organismes publics ou de collectivités locales ayant des projets bien définis. La Métropole préempte et cède dans un délai rapproché le bien à la Commune ou aux organismes de logement social. C'est la raison pour laquelle il y a, au final, un équilibre entre les dépenses et les recettes.

Pourraient, en outre, bénéficier d'autorisations de programme nouvelles à hauteur de 19,4 M€, la ZAC de la Duchère à Lyon 9°, la promenade Moncey à Lyon 3°, les opérations de démolitions et résidentialisation du quartier des Buers à Villeurbanne, une subvention d'équipement à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat pour le quartier de la Darnaise à Vénissieux, la desserte du quartier de l'Arsenal à Saint Fons.

En ce qui concerne le développement urbain, les opérations récurrentes 2017 représenteraient 10 M€ en dépenses. Elles recouvrent les réserves foncières 2017 hors logement social. Ces réserves permettent à la Métropole d'intervenir de manière réactive face à des opportunités d'acquisition.

Par ailleurs, des autorisations de programmes nouvelles pourraient être affectées pour un montant de 46,7 M€ en dépenses et 9,4 M€ en recettes. Elles concerneraient le financement de travaux sur le site du Puisoz à Vénissieux, le projet cœur de Presqu'île à Lyon 1er-Lyon 2°, les travaux concernant la ZAC Lyon Confluence à Lyon 2°, les projets urbains partenariaux (PUP) Gerland 75, Duvivier et Ginko à Lyon 7°, la poursuite du PUP Mutualité à Décines Charpieu, le PUP Kaeser-Karré à Vaulx en Velin, la place Pompidou à Saint Genis les Ollières, l'extension du parking des Trois Oranges à Francheville, le secteur Yvours à Irigny-Pierre Bénite, l'îlot de la Plancha à Limonest, le secteur Lyautey et le parvis de l'école de la Velette à Rillieux la Pape.

Pour ce qui est de la conception, de l'entretien et de la gestion des espaces publics, les opérations récurrentes 2017 représenteraient 3,5 M€ en dépenses et 0,1 M€ en recettes. Les autorisations de programme nouvelles liées aux projets seraient affectées pour un montant total de 12,5 M€ à l'aménagement des Rives de Saône et l'implantation d'un giratoire à Solaize.

### **V - Mobilité**

Les opérations récurrentes 2017 représenteraient 60 M€ en dépenses (4,8 M€ en recettes).

Des autorisations de programme pourraient être affectées à de nouveaux projets pour un montant de 82,9 M€ en dépenses. Elles concerneraient, notamment, l'Anneau des sciences, le réaménagement de la 1ère tranche du cours Émile Zola à Villeurbanne, le pont de Vernaison, les aménagements de la ligne forte C3 Decorps-Réguillon à Villeurbanne, l'aménagement du carrefour de la Boutasse à Bron, la restructuration des voiries du quartier Montessuy à Caluire et Cuire, le réaménagement de la place Marsonnat et de l'avenue Charles de Gaulle à Charbonnière les Bains, la restructuration du parking Melchior Philibert à Charly, la poursuite de la requalification de la rue de la République et de la place Coponat à Chassieu, le chemin des Ecoliers à Collonges au Mont d'Or, le carrefour rues du midi de Marennes et du 8 mai 1945 à Corbas, la tranche 2 de la rue du Pont Chabrol à Craponne, la route de Limonest à Dardilly, les abords du site sportif et de loisirs d'Ecully, la rue du Buisson à Fleurieu sur Saône, l'aménagement du centre-ville de Jonage, l'avenue des Monts d'Or à La Tour de Salvagny, la création d'un giratoire à Lissieu, la réalisation de la Voie nouvelle 25 à Solaize, la place de l'église à Saint Romain au Mont d'Or, l'aménagement d'un carrefour giratoire sur la RD51 à Quincieux.

Par ailleurs, une subvention de 6 M€ serait attendue en recettes pour le projet pôle d'échanges multimodal (PEM) Part Dieu à Lyon 3°.

## **VI - Environnement**

En ce qui concerne la gestion du cycle de l'eau, les opérations récurrentes 2017 représenteraient 23,6 M€. Elles recouvrent les interventions régulières sur les réseaux d'eau potable, d'assainissement et les stations d'épuration.

Des autorisations de programme nouvelles liées aux projets pourraient être affectées pour un montant total de 43,6 M€. On citera la refonte du réseau d'assainissement du quai Saint Vincent à Lyon 1er, le bassin de rétention le Villardier à Meyzieu, la station de relèvement de Cusset à Villeurbanne, les travaux d'assainissement des quartiers Meurières et Etachères à Mions, la rénovation de la station de relèvement de la rue Fleury Jay à Grigny, le développement du réseau séparatif du bassin versant à Vernaison, la mise aux normes de la station d'épuration de Fontaines sur Saône.

Les opérations récurrentes dans les déchèteries, à l'usine d'incinération Lyon-sud, les renouvellements de poids lourds et d'équipements pour la collecte sélective constitueraient les dépenses dédiées à la gestion du cycle des déchets pour un montant total de 8,4 M€.

Les opérations récurrentes 2017 sur les réseaux hydrauliques, destinées à l'amélioration de la qualité de vie, la santé, la prévention des risques environnementaux, représenteraient 1,3 M€. Parallèlement, de nouvelles autorisations de programme sont proposées pour un montant total de 19,7 M€ en dépenses et 5,1 M€ en recettes. Seraient concernés la 2° tranche de résorption des points noirs du plan bruit (3 M€ en dépenses et 1,8 M€ en recettes) et la mise en œuvre du plan de prévention des risques technologiques de la vallée de la chimie (14,1 M€ en dépenses et 2,5 M€ en recettes). Les actions en matière de lutte contre la pollution, intégrées au plan Oxygène, représenteraient 2,6 M€ en dépenses et 0,8 M€ en recettes.

1,6 M€ pourrait être affecté aux interventions sur les jardins collectifs, les haltes fluviales, les sentiers relevant du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR), les aides agricoles.

## **VII - Ressources**

Les opérations récurrentes 2017 représenteraient 15,5 M€. Elles recouvrent des dépenses aussi diverses que l'achat de véhicules légers, les interventions sur les bâtiments ou encore la maintenance des systèmes informatiques. Les autorisations de programme nouvelles affectées à des projets représenteraient un total de 6,8 M€ et concerneraient principalement la refonte des logiciels informatiques nécessaires à l'exercice des compétences en matière sociale, la dématérialisation des procédures financières ainsi que l'implantation, à Grigny, d'un centre d'exploitation dédié aux services de collecte des ordures ménagères et de nettoyage.

En ce qui concerne les dépenses et recettes de fonctionnement, aucune autorisation d'engagement nouvelle n'est prévue au budget primitif 2017 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

**DELIBERE**

**Décide** la révision, pour l'exercice 2017, des autorisations de programme globales en dépenses et en recettes comme suit :

- budget principal :

. dépenses : 519 187 513 €,  
. recettes : 93 596 711 € ;

- budget annexe de l'assainissement :

. dépenses : 45 798 269 €,  
. recettes : 230 000 € ;

- budget annexe des eaux :

. dépenses : 15 734 000 € ;

- budget annexe du restaurant administratif :

. dépenses : 30 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 1 février 2017.**